

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**Mairie de
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 3 MARS 2022

Le trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2021, pour le budget communal, qui s'établit comme suit :

VALFLEURY - COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE - ANNEE 2021

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	depenses ou déficit	recettes ou excédent	depenses ou déficit	recettes ou excédent
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		27 348,94 €		74 582,65 €
OPERATIONS DE L EXERCICE	179 567,20 €	209 255,14 €	452 623,92 €	504 003,87 €
TOTAUX	179 567,20 €	236 604,08 €	452 623,92 €	578 586,52 €
RESULTATS DE CLOTURE		57 036,88 €		125 962,60 €
RESTES A REALISER	654 800,00 €	575 296,00 €		
TOTAUX CUMULES	654 800,00 €	632 332,88 €		125 962,60 €
RESULTAT DEFINITIF	22 467,12 €			125 962,60 €

Mr Daniel Brosse, adjoint au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire quitte la salle.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte administratif présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire présente le compte de gestion 2021 établi par le Comptable du Trésor de St Chamond. Le résultat de clôture coïncide avec celui du compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, constate :

- Qu'en investissement il se dégage un excédent de 57 036.88 €. Qu'en fonctionnement il se dégage un excédent de 125 962.60 €
- Qu'après prise en compte des restes à réaliser :

- * il se dégage un déficit en investissement de 22 467.12 €.
- *il se dégage un excédent en fonctionnement de 125 962.60 €.

Il sera affecté en investissement au compte 1068 du budget 2022, la somme de 50 000 € (qui permettra en particulier de couvrir le déficit en investissement de 22 467.12 €) provenant de l'excédent de fonctionnement. Celui-ci sera donc ramené à 75 962.60 €. Ce montant sera indiqué au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) du budget 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2021 du budget communal
- approuve le compte de gestion 2021 du budget communal
- affecte 50 000 € au compte 1068 du budget communal 2022.

MAIRIE DE
VALFLEURY

SEANCE DU 3 MARS 2022

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

Le ~~troisième~~ ~~matin~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~vingt-deux~~ ~~à~~ ~~vingt-trois~~ heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

**DEMANDE DE DETR
RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de la salle polyvalente sont prévus.

Ces travaux comprendront une isolation phonique et thermique, une accessibilité complète aux personnes à mobilité réduite, une création de deux petits volumes supplémentaires et un réaménagement du hall d'entrée, des sanitaires et de la cuisine.

Le maître d'œuvre a préparé l'Avant Projet Définitif.

Le coût de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Travaux	722 748.32 € HT	
- Etudes	58 438.35 € HT dont	
- étude préliminaire du bureau d'étude		5 850.00 € HT
- maîtrise d'œuvre		44 500.00 € HT
- mission de contrôle Sécurité et protection de la santé		2 040.00 € HT
- mission contrôle technique		2 100.00 € HT
- contrôle amiante		375.00 € HT
- étude géotechnique		3 159.00 € HT
- plans d'évacuation		414.35 € HT

TOTAL 781 186.67 € HT

Il est proposé de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour aider la commune à réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux ci-dessus décrits
- Demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
VALFLEURY, le 4 mars 2022

Le Maire
Denis LAURENT



MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

Le trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

**DEMANDE DE DSIL
RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de rénovation de la salle polyvalente sont prévus.

Ces travaux comprendront une isolation phonique et thermique, une accessibilité complète aux personnes à mobilité réduite, une création de deux petits volumes supplémentaires et un réaménagement du hall d'entrée, des sanitaires et de la cuisine.

Le maître d'œuvre a préparé l'Avant Projet Définitif.

Le coût de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Travaux	722 748.32 € HT	
- Etudes	58 438.35 € HT dont	
- étude préliminaire du bureau d'étude		5 850.00 € HT
- maîtrise d'œuvre		44 500.00 € HT
- mission de contrôle Sécurité et protection de la santé		2 040.00 € HT
- mission contrôle technique		2 100.00 € HT
- contrôle amiante		375.00 € HT
- étude géotechnique		3 159.00 € HT
- plans d'évacuation		414.35 € HT

TOTAL 781 186.67 € HT

Il est proposé de demander une subvention à l'Etat au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour aider la commune à réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux ci-dessus décrits
- Demande une subvention à l'Etat au titre du DSIL la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
VALFLEURY, le 4 mars 2022

Le Maire
Denis LAURENT



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 3 MARS 2022

Le trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

MEDIATION NUMERIQUE

Monsieur le Maire explique qu'un point de médiation numérique existe à St Christo en Jarez. Mme Macardier, médiatrice et Mme Couteron, élue, sont venues présenter ce service au Conseil.

Son objectif est d'accueillir, diagnostiquer, orienter et accompagner toutes les demandes en lien avec le numérique afin de rendre les personnes autonomes dans leurs démarches.

Actuellement, ce point de médiation est financé par la commune de St Christo en Jarez, avec 85 % de subvention de l'Etat et est porté par l'association Familles Rurales.

Ce service travaille en lien avec le CCAS, le périscolaire, l'école, les associations, le club des aînés, le Pôle jeunes, l'assistante sociale, l'association Familles Rurales, la médiathèque et les entreprises. Les utilisateurs sont les personnes âgées, les familles, les jeunes, les professionnels locaux, etc.

Les interventions se font sous la forme de permanences en mairie, de rendez-vous individuels et d'ateliers collectifs. Le service est actuellement gratuit pour le public.

La participation de l'Etat arrivant bientôt à terme, la commune de St Christo en Jarez souhaite s'associer avec d'autres communes pour pérenniser le service. Cela se fera sous forme de conventions.

L'ordre de grandeur de la participation communale (à confirmer par la suite) serait de :

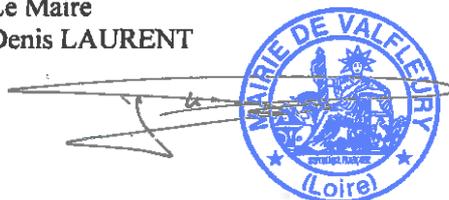
- 35 € pour 2h de permanence en mairie
- 20 €/h pour les rendez-vous individuels
- 60 € pour les ateliers de 2h pour 6 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Souhaite être partenaire pour l'étude d'une participation de la commune de Valfleury au service de médiation numérique
- Désigne Sonia Vouzelaud, adjointe au maire et Xavier Poulat, conseiller municipal, comme délégués de la commune pour ce dossier

Certifié conforme
VALFLEURY, le 9 mars 2022

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20220303-20227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2022

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 3 MARS 2022

Le trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSÉ, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

SUBVENTION POUR LES REFUGIES UKRAINIENS

Mr le Maire explique que la guerre en Ukraine va entraîner l'arrivée potentielle de 6 millions de réfugiés en Europe, dont la France.

La Préfecture encourage les collectivités locales à faire des dons afin de financer l'accueil de ces réfugiés.

Elle conseille deux sites pour recueillir ces sommes :

- la Protection Civile : <https://don.protection-civile.org/soutenir>
- l'association I support Ukraine <https://fr.isupportukraine.eu/> recommandée par la députée Valéria Faure-Muntian

Il est proposé d'octroyer une subvention équivalente à 1€/habitant, arrondie à 700 € à l'association I support Ukraine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer la somme de 700 € à l'association I Support Ukraine

Certifié conforme
Valfleury, le 10 mars 2022

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20220303-20229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2022

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 3 MARS 2022

Le trois mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 25/2/22, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Hervé JOLY

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

**ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER**

Monsieur le Maire explique que l'aqueduc romain qui alimentait Lyon en eau, passe sur la commune de Valfleury, au niveau des Alimentales.

2 000 m de canalisations souterraines sont présents dans le périmètre de la commune de Valfleury. Découvert il y a 7 ans, l'aqueduc est visible de part et d'autre d'un sentier de randonnée.

Le Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier a pour objectif de mettre en valeur ce patrimoine. Il propose des sentiers de randonnées le long de son parcours et finance des travaux de restauration, des panneaux, des sorties conviviales, des balisages, des brochures etc.

Le SIARG peut financer 20 % des actions entreprises par la collectivité (dans la limite de 6 000 €). La participation s'élève à 0.30 €/hab soit 210 €/an.

Compte-tenu de l'intérêt touristique que peut représenter la présence de cet aqueduc le long d'un sentier de randonnée, il est proposé d'adhérer à ce Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Souhaite adhérer au SIARG
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
VALFLEURY, le 8 mars 2022

Le Maire
Denis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20220303-20228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 11/03/2022



ECOLE

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 5 avril prochain

COMMUNICATION – CULTURE

- Le prochain bulletin trimestriel sera distribué aux alentours du 12 mars 2022. Il sera accompagné d'un flyer sur les incivilités, d'une information sur le rallye du Pays du Gier (qui passera sur la commune les 18 et 19 mars prochains), ainsi que du bulletin de communication de St Etienne Métropole
- La commission communication est en train d'élaborer l'arborescence du nouveau site internet

VOIRIE

- Une plate-forme d'environ 8 m2 située rue Froide, empêche l'eau de s'écouler normalement. A cause de cela, les propriétaires du n°1 rue Froide ont été inondés à plusieurs reprises. Bien que cette voirie appartienne à St Etienne Métropole, aucune solution n'a été trouvée. Les propriétaires proposent que cette parcelle leur soit cédée pour 1€ symbolique, avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune. En échange, ils feraient les travaux nécessaires pour palier au problème d'écoulement des eaux.

Le Conseil ne souhaite pas accéder à cette demande car il n'est pas possible de donner un terrain pour des problèmes d'inondation. Il préfère insister auprès de St Etienne Métropole pour trouver une solution et faire les travaux nécessaires

- Une solution est à l'étude pour canaliser l'eau qui s'écoule depuis les terrains situés au-dessus du village jusqu'à la route de la Gachet.

DIVERS

- **Guerre en Ukraine** : la Préfecture souhaite coordonner toutes les aides. Plusieurs possibilités sont offertes :

. Accueil de réfugiés, soit par des particuliers, soit par des structures

. Dons financiers : la Préfecture recommande l'adresse suivante :

<https://don.protection-civile.org/soutenir> par chèque ou virement bancaire :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

. Dons matériels : la liste est disponible sur le site de la préfecture

. « Parrainages » de réfugiés arrivés en France: pour les aider dans leurs démarches administratives, les accompagner à des rendez-vous, etc

La cybersécurité est renforcée : en cas de suspicion il convient de débrancher l'ordinateur et tous les matériels attachés et de lancer un antivirus.

- **Elections** : l'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

- **St Etienne Métropole** va construire une patinoire vers Chateaucieux, à St Etienne